

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 AVRIL 2017 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, ELHORFI Sihame, FONTAINE Patrice, PRUVOT Alban, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : FARGE BERTOLO Caroline (procuration à BERTHIER Jean Pierre)

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire accueille Monsieur Denis CHAPPELLAZ de la société COME2C qui vient présenter au conseil municipal :

- les comptes administratifs de la commune et les budgets annexes du cinéma et de la station-service
- le budget supplémentaire de la commune
- les budgets primitifs du cinéma et de la station-service.

La présentation terminée, Monsieur le Maire remercie Monsieur CHAPPELLAZ et ouvre la séance à 18 H 50.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 31 janvier 2017,
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la station-service dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du cinéma dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la commune dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	2 791 174.74 €
○ Recettes de fonctionnement	3 681 010.98 €
○ Résultat de l'exercice	889 836.24 €
○ Résultat reporté	497 896.67 €
○ Résultat de clôture en fonctionnement	+ 1 387 732.91 €

○ Dépenses d'investissement	1 526 529.73 €
○ Recettes d'investissement	1 513 121.29 €
○ Résultat de l'exercice	- 13 408.44 €
○ Résultat reporté	- 313 033.57 €
○ Restes à réaliser	- 412 270.46 €
○ Résultat de clôture	+ 649 020.44 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la station-service dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	129 054.21 €
○ Recettes de fonctionnement	132 819.87 €
○ Résultat reporté	8 227.73 €
○ Résultat de clôture	11 993.39 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du cinéma dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	68 700.71 €
○ Recettes de fonctionnement	52 920.00 €
○ Résultat reporté	15 780.69 €
○ Résultat de clôture	- 0.02 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2016	889 836.24 €
Résultats antérieurs 2014 reportés	497 896.67 €
Résultat à affecter	1 387 732.91 €
Solde d'exécution d'investissement	- 326 442.01 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 412 270.46 €
Besoin de financement	738 712.47 €
AFFECTATION	1 387 732.47 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	738 712.47 €
Report en fonctionnement R 002	649 020.44 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe de la station-service comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 765.66 €
Résultats antérieurs reportés	8 227.73 €
Résultat à affecter	11 993.39 €
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement)	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	11 993.39 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
EXCEDENT REPORTE R 002	11 993.39 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du cinéma comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 15 780.71 €
Résultats antérieurs reportés	15 780.69 €
Résultat à affecter	- 0.02 €
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement)	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	- 0.02 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.02 €

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2017 de la commune comme suit :
 - o Dépenses et recettes de fonctionnement 718 440.00 €
 - o Dépenses et recettes d'investissement 1 468 813.00 €
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la station-service comme suit
 - o Dépenses et recettes de fonctionnement 143 994.00 €
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du cinéma comme suit :
 - o Dépenses et recettes de fonctionnement 63 300.00 €
- **VOTE** les taux d'imposition communaux 2017 avec une évolution de 1.00 % et **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération (7 voix pour, 2 abstentions : Thomas TARAVEL, Didier TROCHET)

	Taux de référence 2016	Taux 2016 proposés
Taxe d'habitation	20.52	20.73
Foncier bâti	28.38	28.66
Foncier non bâti	57.73	58.31

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	Ecole de la Toussuire	1 650.00 €
		Ass. anciens combattants	1 000.00 €
		Ass. Propriétaires fonciers	2 300.00 €
		Tennis Club St Jean	75.00 €

- **ADOPTE** les modifications et approuve le Plan Local d'Urbanisme, (7 voix pour et 2 abstentions : Sihame EL HORFI, Alban PRUVOT),
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'instituer le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser délimitées au plan local d'urbanisme en vigueur,
- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 31 janvier 2017,
- **DECIDE**, à l'unanimité, avec effet au 1er janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- - Le maire, M. Jean Pierre BERTHIER :
 - - 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale + 50 %
 - - Le 1er adjoint, M. Gilbert DERRIER :
 - - 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale + 50 %
 - - Le 2ème adjoint, Mme Caroline FARGE BERTOLO :
 - - 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale + 50 %
 - - Le 3ème adjoint, M. Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD :
 - - 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale + 50 %
- **PREND ACTE** des tarifs proposés par la SATVAC pour la saison d'été 2017 et la saison d'hiver 2017/2018, pour le domaine skiable du Corbier, annexés à la présente,
- **DEMANDE** à la SATVAC, qu'une concertation soit engagée avec la commune concernant les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2017/2018.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention tripartite, entre la commune, la SATVAC et BPIFRANCE Investissement relative au financement de la construction d'une remontée mécanique TSD6 « Mont Corbier » et de ses aménagements, (8 voix pour, 1 abstention : Didier TROCHET),
Le détail du montant de l'investissement, hors TVA, est réparti selon les postes suivants :
- | | |
|---|------------------|
| ○ Construction TSD6 « Mont Corbier » : | 5 400 000 euros |
| ○ Terrassement des zones de départ et d'arrive : | 600 000 euros |
| ○ Electricité : | 300 000 euros |
| ○ Terrassement des pistes et opérations d'enneigement : | 1 000 000 euros. |
- **SURSEJOIT A STATUER** sur la question : Convention tripartite relative au financement du TSF de l'Epaule en remplacement des TK des Vadrouilles,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SATVAC à entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement d'un réseau de neige de culture sur la parcelle communale n° 1365 section C pour la restructuration de la piste de la Grande Vadrouille,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 2016/128 en date du 30 décembre 2016, relative à la mise en œuvre d'une convention spécifique de prestation de service entre la commune et la SATVAC pour l'organisation des secours en cas d'accident lors de convoyage de la clientèle des restaurants d'altitude,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention tripartite, entre la commune, la SATVAC et le syndical local des moniteurs de ski du Corbier, qui précise les conditions d'occupation, par le syndicat local des moniteurs de ski, de la zone du domaine skiable désignée « Jardin d'enfants », **FIXE** la durée de la présente convention à 5 ans à compter de sa signature et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants pour l'été 2017 :
Espace détente : 1 chef de bassin, 2 maîtres-nageurs sauveteurs, 2 surveillants de baignade, 1 responsable accueil, 1 hôtesse d'accueil,
Agence postale : 1 agent administratif
Services sécurité : 4 agents
Patinoire : 1 agent d'exploitation
Camping : 1 agent d'exploitation
Services techniques : 1 adjoint technique
Cinéma : 1 agent d'exploitation

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les travaux de réfection du toit de la passerelle piétonne, dont le coût est estimé à 36 859.80 €/HT, qui seront imputés sur la section d'investissement du budget communal,

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide financière de la Préfecture la plus élevée possible, dans le cadre de la DETR 2017, pour les travaux de réfection du toit de la passerelle piétonne, dont le coût est estimé à 36 859.80 €/HT, qui seront imputés sur la section d'investissement du budget communal,

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide financière de la Région à hauteur de 40 % du coût des travaux, soit 14 743.92 €, pour les travaux de réfection du toit de la passerelle piétonne, dont le coût est estimé à 36 859.80 €/HT, qui seront imputés sur la section d'investissement du budget communal,

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental, pour les travaux de réfection du toit de la passerelle piétonne, dont le coût est estimé à 36 859.80 €/HT, qui seront imputés sur la section d'investissement du budget communal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'engager, pour l'année 2017, la procédure d'enquête parcellaire pour les voies communales n° 1, 2, 3 et 22, dans le cadre du projet de régularisation foncière des voies communales validé par délibération du 7 septembre 2015,

- **DECIDE**, à l'unanimité, que l'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA, **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et **SOUHAITE** souscrire à l'option 100 % énergie verte pour certains sites uniquement, dont la liste sera communiquée avant le lancement des consultations,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de vendre, à la SCI La Pradelle, les terrains communaux faisant partie des parcelles cadastrées section C n° 1692 pour 26 m² et 1695 pour 100 m², conformément au plan de bornage, au prix de 10.00 € le m², **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 126 m² et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 1 260.00 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage, ...) étant à la charge de l'acquéreur, **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et

notamment signer l'acte notarié nécessaire à cette vente et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Savoie.

- **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Thomas TARAVEL (titulaire) et de Monsieur Didier TROCHET (suppléant) au sein de la commission Intercommunale des Impôts directs de la communauté de communes Cœur de Maurienne/Arvan,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs du cinéma à compter du 1^{er} décembre 2017, comme suit :

Tarif normal	8.00 €
Tarif réduit n° 1 – Applicable aux enfants de moins de 12 ans, aux personnes à mobilité réduite et aux familles composées au minimum de 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)	6.00 €
Tarif réduit n° 2 – Séance spéciale	5.00 €
Tarif abonnement adulte – Carte de 10 entrées	62.00 €
Tarif abonnement enfant – 12 ans – Carte de 10 entrées	42.00 €
Location lunettes 3D	2.00 €
Passe Partout adulte	6.00 €
Passe Partout enfant	5.00 €

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs du camping à compter du 1^{er} décembre 2017, comme suit :

Emplacement tente ou caravane par jour	3.40 €
Voiture seule ou camping-car par jour	2.70 €
Adulte par jour	4.00 €
Enfant (- 12 ans par jour)	2.40 €
Branchement électrique par jour	3.40 €
Branchement eau + évacuation par jour	1.70 €
Forfait 6 nuits (emplacement tente ou caravane + voiture, 2 adultes + 2 enfants (- 12 ans) ou 3 adultes	93.00 €
Forfait 6 nuits branchement électrique	10.80 €
Forfait 6 nuits branchement eaux + évacuation	8.10 €
Forfait 6 nuits enfant supplémentaire	12.10 €
Forfait 6 nuits adulte supplémentaire	25.60 €
Tarif groupe (+ 10 personnes)	
• Adulte par jour	3.40 €
• Enfant (- 12 ans) par jour	1.70 €
Garage mort	
• Saison touristique par jour	4.00 €
• Saison touristique par mois	95.00 €
Garage mort	
• Hors saison par jour	2.70 €
• Hors saison par mois	66.00 €

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de la patinoire à compter du 1^{er} juillet 2017, comme suit :

Entrée enfants de – de 5 ans / seniors + de 75 ans / personnes à mobilité réduite	Gratuit
Tarif unique	2.00 €
Passe Partout Enfant ou adulte	1.00 €

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des loyers des logements communaux à compter du 01/12/2017, comme suit :

TARIF HIVER	1545.00 € pour 4 mois soit 386.25 € par mois compris 3m3 d'eau et 600 Kwh d'électricité pour un logement de 16 m2
	m2 en + ou en - = 30.30 € le m2 pour 4 mois soit 7.60 € par mois

TARIF ETE	515.10 € pour 2 mois soit 257.75 € par mois compris 3m3 d'eau et 600 kwh d'électricité pour un logement de 16 m2
	m2 en + ou en - = 10.10 € le m2 pour 2 mois soit 5.05 € par mois

- **FIXE** les tarifs des locaux et des services communaux à compter du 1^{er} décembre 2017, comme suit :

Désignation	Prix Au 01/12/2017
Déneigement terrasse (m2)	2.70
Location Salle Charvin et Salle Bagagerie	
Association de la commune	
Réunion été	45.00
Réunion hiver	45.00
Autres manifestations été	90.00
Autres manifestations hiver	90.00
Autres (syndics, particuliers, ...)	
Réunion été	90.00
Réunion hiver	115.00
Autres manifestations été	90.00
Autres manifestations hiver	115.00

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de location des aquabikes et des cours collectifs avec les tickets « Passe Partout » à partir du 1^{er} juillet 2017 comme suit :

- Location en cours collectif	10.00 €
- Location en usage libre	4.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 18.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

